



Accident causé par un artisan

Par le floch, le 09/10/2009 à 12:18

Bonjour,

la semaine derniere,je me suis casser 3 cotes + poumon perforé en aidant(je lui ai proposé mon aide) l'artisan qui venait pour tuber ma cheminé.

l'artisan avait donc installé une echelle pour monter sur le toit et 2 echelle plate misent bout a bout sur la toiture,il est monté a la 1er echelle et une fois sur la 1er echelle plate sur la toiture,je l'ai suivi(avec la gaine a la main)une moi que je suis arrivé en haut de l'echelle,lui est monté sur la 2 eme echelle plate,et là les 2 echelles plates qui étaient installée SANS SECURITE ont plié,l'artisan a glissé sur la toiture et de ce fait m'a fait tombé de l'echelle. je lui ai proposé mon aide,a accepté mais ne m'a pas obligé a monter a l'echelle.

je voudrai savoir si sa responsabilité peut etre engagé.

merci de votre reponse

Par le floch, le 09/10/2009 à 18:39

je precise que je suis prpriétaire que j'avais engagé cet artisan
merci pour vos reponse

Par le floch, le 10/10/2009 à 12:46

merci pour vos reponses